

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 9 décembre 2019* à *19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

EST ABSENTS : Steeve Desmarais

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 21

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-12-443

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 novembre 2019 ;
05. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 31 octobre 2019 ;
06. Adoption des comptes payés et à payer ;
07. Période de questions ;

LÉGISLATION

08. Adoption de règlement — Règlement no. 198-2019 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville ;
09. Formation sécurité civile : Les élus, la Loi et la prévention — Autorisation de participation ;
10. Rencontre des municipalités — Projet de système de surveillance de la rivière Saint-François (SSRSF) — Autorisation de paiement ;
11. Annonce des vœux de Noël — Journal L'Annonceur ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. Taxation 2020 — Date d'assemblée publique concernant les taux variés ;
13. Présentation du budget 2020 — Date d'une séance extraordinaire ;
14. Budget 2020 — Ajustement pour l'équité salariale ;
15. Adoption du calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2020 ;
16. Adoption de règlement — Règlement no. 199-2019 concernant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2020 ;
17. Renouvellement — Contrat de soutien 2020 d'Infotech ;
18. Renouvellement — Logiciel Sygem ;
19. Résolution d'appui à la MRC de Nicolet-Yamaska — Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale — Projet de partage d'une ressource en technologie informatique ;
20. Résolution d'appui à la MRC de Nicolet-Yamaska — Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale — Projet de partage d'une ressource en gestion des ressources humaines ;
21. MRC de Nicolet-Yamaska — Autorisation de paiement de la quote-part pour 2020 ;
22. Taux d'allocation pour les frais d'automobile — Mise à jour du montant accordé ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23. Adoption de règlement — Règlement no. 200-2019, règlement général harmonisé concernant la sécurité publique ;
24. Règlement no. 200-2019 — Nomination d'officiers responsables ;
25. Restrictions de stationnement — Désignation des périodes d'interdiction ;

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

26. Service de la Croix-Rouge — Autorisation de paiement ;

VOIRIE MUNICIPALE

27. Résolution d'appui à la MRC de Nicolet-Yamaska — Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale — Projet inventaire des actifs municipaux ;
28. Résolution d'appui à la MRC de Nicolet-Yamaska — Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale — Projet de transport collectif ;
29. Réhabilitation du rang Sainte-Anne — Attestation de la fin des travaux ;
30. Réhabilitation du rang Sainte-Anne — Paiement de la retenue d'exécution ;
31. Réhabilitation du rang Sainte-Anne — Autorisation de paiement – Frais d'engagements supplémentaires ;
32. Réhabilitation du rang Sainte-Anne – Autorisation de paiement, dernier décompte progressif – Consultant au dossier ;
33. Réfection des trottoirs — Rue Trahan – Autorisation de paiement ;
34. Service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska — Autorisation de paiement ;

HYGIÈNE DU MILIEU

35. Résolution d'appui à la MRC de Nicolet-Yamaska — Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale — Projet de sensibilisation concernant les bandes riveraines ;
36. Résolution d'appuis à la MRC de Nicolet-Yamaska — Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale — Projet d'acquisition d'une citerne mobile ;
37. Mise aux normes des installations septiques — Autorisation de paiement – Deuxième décompte Groupe Hémisphère ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

38. Office municipal d'habitation de Pierreville — Approbation du quatrième budget révisé 2019 ;
39. Modification de résolution — Résolution no. 2019-11-422 — COOP de santé et solidarité Shooner-Jauvin — Autorisation de paiement de la cotisation de la Municipalité de Pierreville ;
40. Adoption de la déclaration de la Municipalité de Pierreville pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité ;

AMÉNAGEMENT — URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

41. Adoption du deuxième projet de règlement modifié — Règlement no. 197-2019 modifiant les cadres normatifs pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain du règlement de zonage no. 160-2017 de la Municipalité de Pierreville ;
42. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) — Dossier de madame Bibianne Daneau ;
43. Adoption de règlement — Règlement no. 196-2019 relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;
44. Hôtel Traversy — Avis technique complémentaire – Autorisation de paiement ;

LOISIRS ET CULTURE

45. Programme Placement carrière-été 2020 — Autorisation de signature ;
46. Centre communautaire — Autorisation d'achat de chaises additionnelles ;
47. Patinoires — Embauche d'un préposé à l'entretien ;
48. Monument commémoratif des cloches de l'église de Saint-Thomas — Installation d'éclairage – Autorisation de paiement ;
49. Centre communautaire — Projet de rénovation phase 1 — Autorisation de paiement dernier décompte et travaux en extra ;
50. Centre communautaire — Mise à jour des prix de location de salles ;
51. Le lien Maison de la famille — Demande de contribution financière ;
52. Office du tourisme de Nicolet-Yamaska — Renouvellement d'adhésion ;
53. Journées de la culture 2020 – Appui au Programme culture arts actuels ;

-
55. Affaires diverses ;
56. Documents déposés ;
57. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
58. Période de questions ;
59. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 novembre 2019, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2019-12-444

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 11 novembre 2019 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 12 novembre 2019, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2019-12-445

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance extraordinaire* du 12 novembre 2019 et d'en autoriser la signature.

05. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2019

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2019 au 31 octobre 2019 de la Municipalité de Pierreville.

06. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 6 décembre 2019 ;

2019-11-446

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2019.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

| | | | |
|---|------|---|-------------|
| 1 | 7454 | Côté Lalie - Remboursement pour cancellation de location de salle pour manque d'électricité | 75,00 \$ |
| 2 | 7455 | Eurofins Environex - Tests d'eaux usées | 555,33 \$ |
| 3 | 7456 | Les Services EXP inc. - Honoraires professionnels pour | 3 695,30 \$ |

| | | | |
|--|------|--|---------------------|
| | | la réfection des trottoirs sur la rue Trahan | |
| 4 | 7457 | Annulé | - \$ |
| 5 | 7458 | Spec-Tech inc. - Système de son au centre communautaire | 16 774,88 \$ |
| 6 | 7459 | Doucet + Turcotte Architecte - 3e versement du réaménagement du centre communautaire | 1 517,67 \$ |
| 7 | 7460 | 2BR Construction inc. - Décompte #1 pour la toiture de l'Hôtel de Ville | 25 640,17 \$ |
| 8 | 7461 | Bouclette - Spectacle de Noël | 712,85 \$ |
| 9 | 7462 | Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - 1e versement déneigement des rues | 35 018,14 \$ |
| 10 | 7463 | Groupe ultima inc. - Remboursement d'assurance sur tracteur Mahindra | 105,00 \$ |
| Sous-total des factures déjà payées | | | 84 094,34 \$ |

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

| | | | |
|--|--|--|------------------|
| 1 | | Isabelle Tougas - Déplacements novembre 2019 | 7,00 \$ |
| 2 | | Sylvain Bardier - Cellulaire octobre, novembre 2019 | |
| 3 | | Richard Fontaine - Cellulaire octobre, novembre, décembre 2019 | 198,26 \$ |
| 4 | | Manon Ricard - Déplacements novembre 2019 | 32,50 \$ |
| Sous-total des factures déjà payées | | | 237,76 \$ |

Prélèvements automatiques

| | | | |
|--|--|--|---------------------|
| 1 | | Bell Canada - Octobre, novembre 2019 | 1 342,62 \$ |
| 2 | | Hydro-Québec - Août, septembre, octobre 2019 | 4 760,84 \$ |
| 3 | | Ministre du revenu du Québec - Remise DAS provinciale novembre 2019 | 6 723,67 \$ |
| 4 | | MRC Nicolet-Yamaska - Frais de mutation, frais de cours d'eau (2), services de génie civil | 6 605,69 \$ |
| 5 | | Receveur général du Canada - Remise DAS fédérale novembre 2019 | 2 913,11 \$ |
| 6 | | RREMQ - Régime de retraite novembre 2019 | 3 146,14 \$ |
| 7 | | Sogetel - Service Internet novembre 2019 | 18,34 \$ |
| 8 | | Telus - Cellulaire dg fin septembre et début octobre 2019 | 58,01 \$ |
| | | Telus - Cellulaire maire fin septembre et début octobre 2019 | 120,68 \$ |
| 9 | | Visa Desjardins - MRC règlements, Itunes, Décorations Halloween, sacs à dos pour loisirs, repas Éric | 279,73 \$ |
| 10 | | Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel du contrat GPS sur camion GMC novembre 2019 | 40,24 \$ |
| Sous-total des factures déjà payées | | | 26 009,07 \$ |

Fournisseurs (dépenses 2019)

| | | | |
|----|------|---|--------------|
| | | | - \$ |
| 1 | 7464 | Agritex - Câble de la porte du tracteur | 25,60 \$ |
| 2 | 7465 | Boisvert Lyne - Déplacements: Budget, rue Desmarais, chemin de la commune, MRC, Drummond Infoplus | |
| 3 | | Suite: Chèque Bergeron, budget taux variés, MRC Marc-André Harnois | 472,00 \$ |
| 4 | 7466 | Buropro - Photocopies novembre 2019 | 884,03 \$ |
| 5 | 7467 | Carrières PCM inc. - Pierre 0 3/4" en stock | 434,17 \$ |
| 6 | 7468 | Construction Thiery Lampron - Installation des accessoires de salle de bain au centre communautaire | 22 753,40 \$ |
| 7 | 7469 | Conseil des Abénakis d'Odanak - Déchiquetage de branches | 1 000,00 \$ |
| 8 | 7470 | Descheneaux Éric - Déplacements: Rencontre M. Gagnon MRC, visite du garage à St-Wenceslas | 318,84 \$ |
| 9 | | Suite: Formation Québec.(Gestion des actifs), Formation bonne pratique maire à Nicolet, Formation centre loisirs St-Germain, | - \$ |
| 10 | 7471 | Dépanneur Pierreville - Essence pour camion novembre 2019 | 376,82 \$ |
| 11 | 7472 | Essence Ultramar - Diesel tracteur novembre 2019 | 201,38 \$ |
| 12 | 7473 | Emco - Pièces pour entrée d'eau | 1 195,32 \$ |
| 13 | 7474 | Équipements Raydan - Location perceuse à béton et chariot à palette | 247,39 \$ |
| 14 | 7475 | FQM - Formation "Gestion des actifs phase 2" pour Éric | 113,83 \$ |
| 15 | 7476 | Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation octobre 2019 | 48,00 \$ |
| 16 | 7477 | Gamelin Gaston - Location de tracteur pour génératrice au centre communautaire | 5 418,77 \$ |
| 17 | 7478 | Les Entreprises d'électricité D.A. - Remplacement du poteau de lumière dans le parc rue Trahan | 1 609,65 \$ |
| 18 | 7479 | Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - 2e versement du déneigement des rues | 35 018,14 \$ |
| 19 | 7480 | Les Services exp inc. - Honoraires professionnels étude climatisation/chauffage de l'Hôtel de ville | 517,39 \$ |
| 20 | 7481 | Lettrage Griffon - Panneau en aluminium pour identifier les toilettes du centre communautaire | 86,24 \$ |

| | | | |
|--|-----------|---|----------------------|
| 21 | 7482 | Mégaburo - Papier 11x17 | 50,58 \$ |
| 22 | 7483 | Normand Bardier - Service de pelle pour fuite d'eau rang Courchesne | 344,93 \$ |
| 23 | 7484/7485 | Patrick Morin - Adapteurs et raccords, chauffeuse, pôle garde-robe, fil d'acier, serrure, douille, chaudière | 399,22 \$ |
| 24 | 7486 | Groupe 132 - Disposition de béton et asphalte | 34,49 \$ |
| 25 | 7487 | Prodec - Savon mousse en sac, linge en ratine | 261,86 \$ |
| 26 | 7488 | Purolator - Frais de transport pour achat de filtreur de fournaise pour le centre communautaire | 11,71 \$ |
| 27 | 7489 | Régie IAEP du Bas Saint-François - Consommation d'eau novembre 2019 | 15 137,07 \$ |
| 28 | 7490 | R.G.M.R. Bas St-François - 12/12 versement quote part 2019, ramassage de feuilles | 17 957,13 \$ |
| 29 | 7491 | Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 24 Courchesne, 35 Maurault, 78 rang De L'Ile, 320 Chenal-Tardif | 7 542,34 \$ |
| 30 | 7492 | Excavation RTL - Transport de Pierre | 410,94 \$ |
| 31 | 7493 | Métro Rouillard & Frères - Bouquet de fleur pour Mme. Henkel, épicerie | 288,95 \$ |
| 32 | 7494 | Groupe RDL Drummondville inc. - Services professionnels pour audit de livre comptable | 11 123,83 \$ |
| 33 | 7495 | Spech-Tech inc. - Amplificateur, subwoofer, connecteur et fils | 3 104,35 \$ |
| 34 | 7496 | Vacuum Drummond - Service d'hydropression pour débloquer conduite sanitaire rue Principale | 298,02 \$ |
| 35 | 7497 | Infotech - Enveloppes 2 fenêtres | 333,43 \$ |
| 36 | 7498 | Gill Geneviève - Subvention Hockey (Louis-Charles Léveillé) - Athlétisme (Marguerite Léveillé) | 569,55 \$ |
| 37 | 7499 | Nadeau Martine - Subvention équitation (Raphaëlle Bélisle) | 277,50 \$ |
| 38 | 7500 | ADN communication - Frais mensuel pour alertes municipales | 52,72 \$ |
| 39 | 7501 | Alide Bergeron et Fils Ltée. - Versement des retenus et enrochement supplémentaire rang Ste-Anne | 43 069,97 \$ |
| 40 | 7502 | FNX innov. - Honoraires professionnels pour la réhabilitation du rang Sainte-Anne | 3 386,02 \$ |
| 41 | 7503 | Sébastien Thivierge ing. - Visite et avis technique pour l'Hôtel Traversy | 720,00 \$ |
| 42 | 7504 | Bussières Josée - Bouteilles avec logo, clés système de son | 706,91 \$ |
| 43 | 7505 | Groupe Hémisphères - Relevés sanitaires secteur ND | 17 962,54 \$ |
| 44 | 7506 | Plomberie Ric-Eau - Pièce manquante sur abreuvoir au centre communautaire | 50,59 \$ |
| 45 | 7507 | Thomson Reuters - MAJ #46 "Accès à l'info Loi annotée" | 195,30 \$ |
| 46 | 7508 | TechniArp - Relevé des bornes incendies | 3 347,21 \$ |
| 47 | | Déneigement Yvon Gamelin - Stationnements Métro et centre communautaire | 1 474,39 \$ |
| Sous-total des factures à payer | | | 199 832,52 \$ |

| | |
|-----------------------------------|----------------------|
| Total des factures du mois | 310 173,69 \$ |
|-----------------------------------|----------------------|

07. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 38 et se termine à 20 h 00.

LÉGISLATION

08. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 198-2019 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, T-11.001)* la Municipalité doit procéder à l'adoption d'un règlement concernant la rémunération de ses élus ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement no. 182-2018, afin de modifier le taux d'indexation pour chaque exercice financier, ainsi que la rémunération annuelle fixée pour le maire et les conseillers ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet du présent règlement a été effectué lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 12 novembre 2019 par la directrice générale et secrétaire-trésorière résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 21^e jour après la publication de cet avis public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de règlement prévoit pour le maire et les conseillers ;

2019-12-447

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 198-2019 relatif à la rémunération des élus de la Municipalité de Pierreville.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

09. FORMATION SÉCURITÉ CIVILE : LES ÉLUS, LA LOI ET LA PRÉVENTION – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités offre une formation en matière de sécurité civile pour les élus ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'application de mesure d'urgence, les actions des élus impacteront directement l'efficacité et la performance de leur équipe municipale ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation fera connaître et comprendre les rôles et responsabilités des élus, du maire et de son suppléant en matière de mesures d'urgence, elle permettra aussi d'identifier et de mettre en œuvre des actions préventives ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation aidera à créer les conditions d'une bonne collaboration avec le coordonnateur des mesures d'urgence ;

2019-12-448

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, monsieur Éric Descheneaux à participer à la formation « Sécurité civile : élus, la loi et la prévention » le 13 février 2020 à Saint-Germain-de-Grantham au coût de ± 440 \$ (taxes en sus) ;

QUE les frais de déplacement seront remboursés à monsieur Descheneaux ;

QUE cette dépense sera payée à même le budget 2020.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Congrès & formations - Élus » 02 110 00 454

10. RENCONTRE DES MUNICIPALITÉS – Projet de système de surveillance de la rivière Saint-François (SSRSF) — Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Éric Descheneaux, a démontré un intérêt pour une rencontre des municipalités intéressées par le projet de système de surveillance de la rivière Saint-François proposé par le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François ;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre avait pour but de présenter l'avancement du projet SSRSF et la formation d'un comité directeur ;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre a eu lieu le 3 décembre dernier à Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT QU'un montant approximatif de 900 \$ devra être déboursé annuellement par la municipalité pour le projet de surveillance de la rivière Saint-François, soit l'installation d'une caméra afin de valider la hauteur de la crue des eaux ;

2019-12-449

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de frais de déplacement et tous autres frais engendrés par cette rencontre ainsi que le montant d'approximativement 900 \$ annuellement pour le projet de surveillance de la rivière Saint-François.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Frais de déplacement - Élus » 02 110 00 310

11. ANNONCE DES VŒUX DE NOËL – Journal L'Annonceur

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la Municipalité prend un espace publicitaire dans le journal L'Annonceur afin de souhaiter des vœux de Noël à la population ;

2019-12-450

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le déboursé de 285 \$ (taxes en sus) afin d'utiliser un espace publicitaire de ¼ de page en couleur dans le journal L'Annonceur pour l'édition du 12 décembre 2019 à l'occasion du temps des fêtes.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publication d'avis – élus » 02 110 00 341

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. TAXATION 2020 – Date d'assemblée publique concernant les taux variés

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-10-327* mandatait un consultant afin de réaliser une étude sur les taux variés avec comparaison des taux de secteur, et ce, en collaboration avec la directrice générale, madame Lyne Boisvert ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service faisait mention d'une présentation en assemblée publique par le consultant Daniel Tétreault CPA ;

2019-12-451

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, qu'une assemblée publique aura lieu en janvier 2020 afin d'expliquer aux citoyens les taxations à taux variés ;

QU'ACTUELLEMENT, il est difficile de planifier une date d'assemblée puisque nous sommes en attente d'une date qui conviendrait au

consultant, cependant, un communiqué sera envoyé à toute la population afin de les informer de la date et d'un lieu de rencontre.

13. PRÉSENTATION DU BUDGET 2020 – Date d'une séance extraordinaire

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer une date pour la présentation du budget 2020 de la Municipalité de Pierreville ;

2019-12-452

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le budget de l'année 2020 de la Municipalité de Pierreville soit déposé lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 23 janvier 2020 à 19 h à l'Hôtel de Ville de Pierreville au 26, rue Ally.

14. BUDGET 2020 – Ajustement pour l'équité salariale

CONSIDÉRANT l'embauche d'une agente en loisirs et à la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la Municipalité doit remplir un rapport gouvernemental concernant l'équité salariale ;

CONSIDÉRANT QUE le salaire de certains employés n'est pas équitable selon leur ancienneté et leur expérience de travail au sein de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les élus prônent l'équité envers leurs employés et qu'ils désirent rétablir cet équilibre salarial ;

2019-12-453

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une augmentation de salaire pour les employés administratifs de la Municipalité de l'ordre de 5,44 % afin d'atteindre l'équité salariale au sein des employés municipaux.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire - Administration » 02 130 00 141

15. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent, avant le 31 décembre de chaque année, établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances (Art. 148 C.M. et 319 L.C.V.)

2019-12-454

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de fixer les dates et l'heure des séances régulières pour le conseil municipal de la Municipalité de Pierreville selon le calendrier suivant :

Lundi 13 janvier à 19 h 30

Lundi 6 juillet à 19 h 30

Lundi 10 février à 19 h 30

Lundi 10 août à 19 h 30

Lundi 9 mars à 19 h 30

Mardi 8 septembre à 19 h 30

Lundi 6 avril à 19 h 30

Mardi 13 octobre à 19 h 30

Lundi 11 mai à 19 h 30

Lundi 9 novembre à 19 h 30

Lundi 8 juin à 19 h 30

Lundi 7 décembre à 19 h 30

16. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 199-2019 concernant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QUE les frais prévus au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (Chapitre A-21. R.3) de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Chapitre A-2.1, a. 11, 85 et 155) ont été indexés et mis à jour le 1^{er} avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité* permet de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-455

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no.199-2019 concernant la tarification des frais administratifs et des services municipaux pour l'année 2020.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

17. RENOUVELLEMENT – Contrat de soutien 2020 d'Infotech

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer le contrat de soutien pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-456

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme de ± 6 015 \$ (taxes en sus) à l'entreprise INFOTECH pour le contrat de soutien 2020.

QUE le paiement sera effectué en janvier 2020 afin d'éviter d'avoir à comptabiliser des frais d'avance au 31 décembre 2019.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contrat logiciel informatique » 02 130 00 414

18. RENOUVELLEMENT – Logiciel Sygem

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Sygem se paie sur cinq ans et qu'en 2020, la Municipalité paiera son cinquième versement ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-457

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme de ± 1 152 \$ (taxes en sus) à l'entreprise INFOTECH pour l'utilisation du logiciel Sygem.

QUE le paiement sera effectué en janvier 2020 afin d'éviter d'avoir à comptabiliser des frais d'avance au 31 décembre 2019.

19. RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE NICOLET-YAMASKA —Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale — Projet de partage d'une ressource en technologie informatique

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet de partage d'une ressource en technologie informatique dans le cadre de l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les Municipalités situées sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska assumeront une partie des coûts engendrés par ledit projet ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-458

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Pierreville s'engage à participer au projet de partage d'une ressource en technologie informatique et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

QUE le conseil nomme la MRC de Nicolet-Yamaska organisme responsable du projet.

20. RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE NICOLET-YAMASKA —Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale — Projet de partage d'une ressource en gestion des ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet de partage d'une ressource en gestion des ressources humaines dans le cadre de l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les Municipalités situées sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska assumeront une partie des coûts engendrés par ledit projet ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-459

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Pierreville s'engage à participer au projet de partage d'une ressource en gestion des ressources humaines et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

QUE le conseil nomme la MRC de Nicolet-Yamaska organisme responsable du projet.

21. MRC NICOLET-YAMASKA – Autorisation de paiement de la quote-part pour 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville fait partie du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté leur budget pour l'année 2020 le 27 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget vise à planifier les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires afin de poursuivre l'amélioration continue de la prestation de l'offre de services techniques aux municipalités, le déploiement de l'offre de service en matière de développement économique ainsi que la planification et la mise en œuvre des priorités d'aménagement et de développement de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le budget proposé pour l'année 2020 s'élève à 5 088 613 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-460

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la quote-part pour la Municipalité de Pierreville à la MRC de Nicolet-Yamaska pour une somme de 167 911 \$, soit 17 024 \$ de plus qu'en 2019, car un nouveau rôle a été déposé cette année.

DE PLUS, pour l'année 2020, le service de génie civil sera facturé en surplus contrairement à 2019, où celui-ci était inclus dans la quote-part de la MRC.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Quote-part MRC – FQM » 02 110 00 951, « Quote-part MRC – Législation » 02 110 01 951, « MRC – Quote-part finance et Administration » 02 130 00 951, « Quote-part Fibre optique » 02 130 01 951, « Quote-Part MRC – Évaluation » 02 150 00 951 « Quote-part MRC – Centre administratif » 02 190 00 951, « Quote-Part MRC – Rénovations bâties » 02 190 01 951, « Quote-part MRC – Incendie » 02 220 00 951, « Quote-part – Cours d'eau » 02 460 00 951, « Quote-part – Inspection » 02 610 00 951, « Quote-part – Urbanisme » 02 610 01 951, « Quote-part – Géomatique » 02 610 02 951, « quote-part – dev. Économique » 02 621 00 951, « Quote-part – dev. Territoires » 02 621 01 951, « Quote-part – Culturel » 02 702 90 951.

22. TAUX D'ALLOCATION POUR FRAIS D'AUTOMOBILE – Mise à jour du montant accordé

CONSIDÉRANT QUE le taux d'allocation accordé pour les frais de déplacement des élus et des employés de la Municipalité n'a pas été mis à jour depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant n'a pas été indexé à la fluctuation du prix de l'essence ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Agence du revenu du Canada, les taux d'allocation pour les frais d'automobile pour l'année 2019 sont de 0,58 \$/km pour les 5 000 premiers kilomètres parcourus ;

2019-12-461

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mettre à jour le montant accordé par kilomètre effectué à 0,55 \$/km, pour l'année 2020 ;

QUE cette allocation sera réévaluée tous les ans.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 200-2019, règlement général harmonisé concernant la sécurité publique

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'adopter un règlement harmonisé concernant la sécurité publique et, ce faisant, d'abroger tous les règlements incompatibles avec les présentes dispositions ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 67 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir l'usage d'une voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 79 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir le stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux nuisances ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 85 de la LCM accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de leur population ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné le 11 novembre 2019 et le projet de règlement dûment déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-462

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 200-2019, règlement général harmonisé concernant la sécurité publique.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

24. RÈGLEMENT NO. 200-2019 – Nomination d'officiers responsables

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a procédé à l'adoption d'un nouveau règlement harmonisé concernant la sécurité publique lors de cette séance du 9 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE pour la mise en application dudit règlement, la Municipalité se doit de nommer différents intervenants ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-463

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Desôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de désigner et nommer, en plus des agents de la Sûreté du Québec, les personnes

suivantes à titre d'« officier responsable » dans l'application du règlement harmonisé n° 200-2019 concernant la sécurité publique :

- L'inspecteur municipal — responsable de l'application intégrale du règlement ;
- La Société protectrice des animaux de Drummondville — responsable de l'application du chapitre 2 Animaux ;

25. RESTRICTION DE STATIONNEMENT – Désignation des périodes d'interdiction

CONSIDÉRANT l'article 67 de la loi sur les compétences municipales accordant le pouvoir aux municipalités d'adopter des règlements pour régir le stationnement ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 295 du Code de la sécurité routière (ch. C-24.2) permet à une municipalité d'identifier et réglementer le stationnement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT le chapitre 3 « Circulation et stationnement » du règlement harmonisé n° 200-2019 concernant la sécurité publique venant réglementer les restrictions au stationnement sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'article 51 du règlement harmonisé n° 200-2019 indiquant que les lieux faisant exceptions aux périodes d'interdiction pour stationnement hivernal doivent être désignés par résolution ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-464

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de désigner les restrictions aux stationnements suivants :

Stationnement interdit : Au bord de l'eau sur la rue Ally, près de la rampe de mise à l'eau du secteur Notre-Dame, en plus de tous les endroits indiqués par un panneau de signalisation prévu à cet effet ;

Stationnement limité : Tous les stationnements publics, soit sur la rue Ally, la rue Maurault, le centre communautaire, le chalet des Loisirs, le marché Métro, le stationnement devant le CPE sur la rue Lt. Gouv. Paul-Comtois ;

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

26. SERVICE DE LA CROIX-ROUGE – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2017-12-261* renouvelait l'entente de service de la Croix-Rouge pour trois (3) ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au paiement des services de la Croix-Rouge pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-465

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de ± 377,57 \$ pour l'année 2020, représentant 0,17 \$ par personne pour la contribution de la Municipalité à la Croix-Rouge ;

QUE cette somme sera payée durant l'année 2020 afin d'éviter la comptabilisation de frais d'avance au 31 décembre 2019.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« B.N.D. Sécurité civile » 02 230 00 690*

VOIRIE MUNICIPALE

27. RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE NICOLET-YAMASKA —Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale – Projet inventaire des actifs municipaux

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet d'inventaire des actifs municipaux dans le cadre de l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les Municipalités situées sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska assumeront une partie des coûts engendrés par ledit projet ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-466

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Pierreville s'engage à participer au projet d'inventaire des actifs municipaux et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

QUE le conseil nomme la MRC de Nicolet-Yamaska organisme responsable du projet.

28. RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE NICOLET-YAMASKA —Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale — Projet de transport collectif

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet de transport collectif dans le cadre de l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les Municipalités situées sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska assumeront une partie des coûts engendrés par ledit projet ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-467

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Pierreville s'engage à participer au projet de transport collectif et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

QUE le conseil nomme la MRC de Nicolet-Yamaska organisme responsable du projet.

**29. RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-ANNE –
Attestation de la fin des travaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu, le 25 juillet 2018, une lettre d'acceptation du projet de réfection du rang Sainte-Anne dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) (dossier no. RIRL-2017-588) de la part du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

CONSIDÉRANT QUE par cette lettre, le ministre confirme le versement d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 716 003 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé en 2018 et 2019, dans le cadre de son plan d'intervention sur les infrastructures routières locales, à des travaux de réhabilitation sur le rang Sainte-Anne sur une distance de près de 4 km ;

CONSIDÉRANT QUE la visite d'inspection finale de ces travaux a été effectuée en date du 30 octobre 2019 et que les travaux correctifs identifiés lors de cette visite ont été terminés le 25 novembre 2019 à la satisfaction du surveillant ;

CONSIDÉRANT QUE la réception définitive des ouvrages peut donc être prononcée et que l'attestation de conformité des travaux sera émise prochainement par l'ingénieur au dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-468

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la reddition de compte auprès du MTQ afin de recevoir les sommes prévues à l'aide financière du PAVL (Volet RIRL) et d'attester la fin des travaux de réhabilitation du rang Sainte-Anne ;

**30. RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-ANNE – Paiement
de la retenue d'exécution**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réhabilitation du rang Sainte-Anne sont maintenant terminés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remettre la retenue d'exécution à l'entrepreneur responsable des travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-469

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la retenue d'exécution d'un montant de ± 36 920,28 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ponceaux – RIRL » 03 310 01 004

**31. RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-ANNE –
Autorisation de paiement — Frais d’enrochements
supplémentaires**

CONSIDÉRANT QUE des correctifs ont été identifiés à la suite de la conclusion des travaux de réhabilitation du rang Sainte-Anne ;

CONSIDÉRANT QUE ces correctifs sont des frais supplémentaires au devis initial ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-470

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des travaux imprévus pour compléter les travaux de réhabilitation du rang Sainte-Anne pour la somme de ± 540 \$ (taxes en sus) à l’entreprise Alide Bergeron et fils ltée.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ponceaux – RIRL » 03 310 01 004

**32. RÉHABILITATION DU RANG SAINTE-ANNE –
Autorisation de paiement, dernier décompte progressif —
Consultant au dossier**

CONSIDÉRANT QUE la firme FNX Innov a été mandatée dans le dossier de la réhabilitation du rang Sainte-Anne à titre de consultant afin de procéder à l’élaboration des plans et devis, pour la surveillance des travaux, la coordination du projet et le contrôle qualitatif des matériaux pour les segments numéro 11, 12 et 13 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le dernier décompte progressif dudit consultant ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-471

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des factures à la firme FNX Innov totalisant ± 2 945 \$ (taxes en sus) réparti de la façon suivante :

| | |
|-----------------------|-----------------------------------|
| <i>Segment no. 11</i> | <i>1 130,00 \$ (taxes en sus)</i> |
| <i>Segment no. 12</i> | <i>1 040,00 \$ (taxes en sus)</i> |
| <i>Segment no. 13</i> | <i>775,00 \$ (taxes en sus)</i> |

QUE le paiement sera libéré dès que tous les documents seront reçus par la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Ponceaux - RIRL » 03 310 01 004

**33. RÉFECTION DES TROTTOIRS – Rue Trahan —
Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté le ministère des Transports, par le biais de la *Résolution no. 2019-08-259*, afin de procéder à la réfection des trottoirs sur la rue Trahan ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-472

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture pour la réfection des trottoirs de la rue Trahan d'une somme de ± 63 495 \$ (taxes en sus) au ministère des Transports.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Trottoir – rue Trahan » 03 310 01 010

34. SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 5 novembre 2019, la facturation du service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska pour le mois d'octobre 2019 pour les projets de la Municipalité suivants :

| | |
|--|------------------|
| <i>Glissement de terrain</i> | <i>620,00 \$</i> |
| <i>Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées ND</i> | <i>201,50 \$</i> |
| <i>Prolongement de la rue Letendre</i> | <i>108,50 \$</i> |
| <i>Renouvellement des conduites Sur les rues Alice, Letendre, Martel et Charland</i> | <i>46,50 \$</i> |
| <i>Réhabilitation du rang Sainte-Anne</i> | <i>189,03 \$</i> |
| <i>Réparation du muret du cimetière</i> | <i>15,50 \$</i> |
| <i>Réfection du toit de l'Hôtel de Ville Et du centre communautaire</i> | <i>387,50 \$</i> |

CONSIDÉRANT QUE la totalité des factures s'élève à ± 1 568,53 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-473

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures du service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska d'une somme de ± 1 568,53 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Glissement de terrain – rg de l'île » 03 310 00 014, « Station d'épuration ND » 03 310 00 009, « Rue Plamondon » 03 310 00 022, « Plan d'intervention » 03 310 01 009, « Ponceaux (RIRL) » 03 310 01 004, « Ingénieurs MRC » 02 702 91 951, « Rénovation Hôtel de ville » 03 310 01 002, « Travaux rénovations centre communautaire » 03 310 00 014

HYGIÈNE DU MILIEU

35. RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE NICOLET-YAMASKA — Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale — Projet de sensibilisation concernant les bandes riveraines

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet de sensibilisation concernant les bandes riveraines dans le cadre de l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les Municipalités situées sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska assumeront une partie des coûts engendrés par ledit projet ;

2019-12-474

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Pierreville s'engage à participer au projet de sensibilisation concernant les bandes riveraines et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

QUE le conseil nomme la MRC de Nicolet-Yamaska organisme responsable du projet.

36. RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DE NICOLET-YAMASKA — Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale — Projet d'acquisition d'une citerne mobile

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska désire présenter un projet d'acquisition d'une citerne mobile dans le cadre de l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les Municipalités situées sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska assumeront une partie des coûts engendrés par ledit projet ;

2019-12-475

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Pierreville s'engage à participer au projet d'acquisition d'une citerne mobile et d'assumer une partie des coûts ;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

QUE le conseil nomme la MRC de Nicolet-Yamaska organisme responsable du projet.

**37. MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
– Autorisation de paiement — Deuxième décompte Groupe Hémisphère**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-07-234* adoptée lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 mandatait la firme Groupe Hémisphère afin de procéder aux relevés des installations sanitaires sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour cette première phase, seul le secteur Notre-Dame a été visité ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 3 novembre 2019, 247 visites impliquant un relevé sanitaire complet et 14 visites de constat ont été complétées ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les résidences visées par la phase 1 des relevés sanitaires ont été visitées ;

2019-12-476

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du deuxième décompte en date du 31 octobre 2019 d'un montant de ± 15 623 \$ (taxes en sus) à la firme Groupe Hémisphère.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Relevés sanitaires » 02 415 00 445*

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

38. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PIERREVILLE – Approbation du quatrième budget révisé 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Pierreville a déposé, en date du 20 novembre 2019, une quatrième révision budgétaire de l'organisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette révision présente une diminution de 8 \$ au montant offert par la municipalité à l'organisme ;

2019-12-477

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la quatrième révision budgétaire 2019 de l'Office municipal d'habitation tel que proposée.

39. MODIFICATION DE RÉSOLUTION – Résolution no. 2019-11-422 — COOP de santé solidarité Shooner-Jauvin — Autorisation de paiement de la cotisation de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019, la *Résolution no. 2019-11-422* a été adoptée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'y ajouter et de modifier de l'information dans ladite résolution ;

2019-12-478

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que les modifications suivantes sont apportées à la *résolution no.2019-11-422*, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 novembre 2019 :

« D'autoriser le paiement de la cotisation prévue à la Coopérative de solidarité de santé Shooner-Jauvin pour l'année 2020, et ce, même si toutes les autres municipalités ont cessé de donner leur cotisation, d'un montant de 19 538,71 \$ »

QUE la modification ne change ni la teneur ni la décision prise par le conseil municipal.

40. ADOPTION DE LA DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de

l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant ;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise ;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore ;

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-479

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, par la présente déclaration de la Municipalité de Pierreville pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité, la Municipalité de Pierreville se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion ;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions ;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant ;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

AMÉNAGEMENT — URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

41. ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIÉ – Règlement no. 197-2019 modifiant les cadres normatifs pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain du règlement de zonage no. 160-2017 de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique (MSP) propose un nouveau cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM) et qu'il est d'intérêt public d'apporter les modifications nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a modifié son SADR afin d'intégrer ce nouveau cadre normatif ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification au SADR impose aux municipalités touchées, l'obligation d'intégrer ce cadre normatif ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et qu'un premier projet de règlement ont été déposés lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pierreville le 11 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont dû être apportées au premier projet dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-480

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le deuxième projet de règlement modifié du règlement no. 197-2019 modifiant les cadres normatifs pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain du règlement de zonage no. 160-2017 de la Municipalité de Pierreville.

42. DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – Dossier de madame Bibianne Daneau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville appuie la demande de madame Bibianne Daneau relativement au désir de se prévaloir de l'article 62 de la loi puisqu'elle désire demander à la Commission de protection du territoire agricole une autorisation afin de procéder au lotissement, à l'aliénation et à l'utilisation à des fins résidentielles d'une partie du lot numéro 5 744 874 d'une superficie de 785 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande est en friche quasi enclavée entre la route et deux résidences, et à toutes fins utiles impraticable pour les machineries agricoles actuelles, elle n'est donc aucunement exploitée par le demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur aimerait échanger la partie du lot no. 5 744 874 d'une superficie de 785 mètres carrés pour la partie du lot 5 743 126 d'une superficie de 1 113,7 mètres carrés, propriété de Jean-Claude Roy et Huguette Lévesque sise à l'arrière vers le sud ainsi que du côté est de leur propriété et directement contiguë à la sienne ;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'affecterait en rien l'homogénéité agricole du milieu et ne serait aucunement susceptible de contraindre le développement des activités agricoles présentes et futures ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-481

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à des fins résidentielles d'une partie du lot numéro 5 744 874 d'une superficie de 785 mètres carrés, et

ceci en vue de permettre à madame Bibianne Daneau d'échanger cette partie de lot avec une partie du lot numéro 5 743 126 d'une superficie de 1 113,7 mètres carrés appartenant à Jean-Claude Roy et Huguette Lévesque.

**43. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 196-2019
relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 145.1 à 145,8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ. C. A-19,1), le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 et qu'un premier projet de règlement a également été déposé lors de cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-482

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 196-2019 relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**44. HÔTEL TRAVERSY – Avis technique complémentaire —
Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des procédures judiciaires entamées concernant la salubrité et la dangerosité du bâtiment de la propriété sise au 1, rue Georges à Pierreville, une ordonnance a été donnée afin que les experts des deux parties se rencontrent sur les lieux afin d'effectuer une visite conjointe et qu'ils rédigent un rapport commun sur la base du Code de procédure civile ;

CONSIDÉRANT QUE cette ordonnance du tribunal avait pour but de concilier les opinions et les points divergents entre les experts et d'évaluer les travaux réalisés ;

CONSIDÉRANT QUE cette visite a eu lieu le 30 octobre dernier et que le rapport de l'expert de la Municipalité a été déposé à la cour en date du 25 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-483

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'une somme de ± 720 \$ (taxes en sus) à l'expert, monsieur Sébastien Thivierge, pour la visite et l'avis technique complémentaire déposé au tribunal.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419

LOISIRS ET CULTURE

**45. PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2020 –
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville peut déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme placement carrière-

été 2020 du gouvernement fédéral, afin d'embaucher un ou des étudiants pour la saison estivale 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire encourager les jeunes de la région du Bas-Saint-François dans leur recherche d'emploi estival ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un ou des signataires afin de présenter les intérêts de la Municipalité dans l'adhésion de ce programme ;

2019-12-484

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville, tout document relatif au programme Placement carrière-été Canada.

46. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Autorisation d'achat de chaises additionnelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire ajouter de nouvelles chaises pour les locations de salles dans le centre communautaire ;

2019-12-485

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 50 nouvelles chaises de modèle Talia noires à l'entreprise Mégaburo pour la somme de ± 3 437,50 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014

Monsieur Éric Descheneaux se retire pour le prochain point afin d'éviter les conflits d'intérêts

47. PATINOIRES – Embauche d'un préposé à l'entretien

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale est bien entamée et que nous devons procéder à l'embauche d'employés œuvrant à l'entretien des patinoires municipales ;

CONSIDÉRANT QUE pour la saison 2019-2020, la municipalité embauchera un seul préposé ;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues d'embauche ont eu lieu et que la personne responsable, madame Manon Ricard, a remis un rapport de ces rencontres aux élus afin que ceux-ci prennent la décision finale pour choisir le candidat pour le poste affiché ;

2019-12-486

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'embauche de monsieur Jeff Dansereau au poste de préposé à la patinoire du secteur Notre-Dame ;

QUE monsieur Jeff Dansereau recevra un montant forfaitaire de l'ordre de 1 200 \$;

Monsieur Éric Descheneaux est de retour à son siège

48. MONUMENT COMMÉMORATIF DES CLOCHES DE L'ÉGLISE DE SAINT-THOMAS – Installation d'éclairage — Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE, la *Résolution no. 2019-06-209* mandatait l'entreprise Spec-Tech pour procéder à l'éclairage du monument commémoratif des cloches de l'église de Saint-Thomas ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant terminés ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-487

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme de ± 2 950 \$ (taxes en sus) à l'entreprise Spec-Tech.

QUE ce montant inclut le matériel nécessaire ainsi que la main d'œuvre.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « BD — LT. Gouv. Paul-comtois » 02 702 90 725

49. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation Phase 1 – Autorisation de paiement dernier décompte et travaux en extra

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase 1 du projet de rénovation du centre communautaire sont maintenant terminés ;

CONSIDÉRANT QUE certains éléments se sont ajoutés à la soumission pour la phase 1 des travaux de rénovation du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé, par le biais de la résolution no. 2019-08-279, à l'entrepreneur responsable des travaux de procéder au remplacement de la porte du chalet des Loisirs du secteur de Notre-Dame ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-488

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du dernier décompte pour la phase 1 des travaux de rénovations du centre communautaire, en plus des extra et de l'installation de la nouvelle porte du chalet des Loisirs à l'entreprise Construction Thierry Lampron pour un total de ± 17 290,36 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme inclut un montant de 8 025,36 \$ (taxes en sus) pour le temps consacré à l'installation des accessoires dans les trois salles de toilettes, soit la table à langer, une barre de sécurité pour les handicapées, la pose de distributeur de papier à main ainsi que l'installation des miroirs, un montant de 5 135,00 \$ (taxes en sus) pour l'installation des séparateurs de toilettes ainsi que des travaux d'électricité supplémentaire ;

QUE cette facture inclut également un montant de ± 4 130,00 \$ (taxes en sus) pour le remplacement de la porte du chalet des Loisirs.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Travaux rénovation — CTR communautaire » 03 310 00 014 et « E/R — Chalet des loisirs ND et PAT » 02 701 22 522

50. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Mise à jour des prix de location de salles

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 des rénovations du centre communautaire est terminée ;

CONSIDÉRANT QUE les locataires du gymnase auront maintenant la possibilité de louer la salle avec un système de son et d'éclairage professionnel ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces rénovations, il est normal d'ajuster les prix de locations des salles ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite établir des prix de location pour les résidents et pour les non-résidents ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-489

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'établir une nouvelle liste de prix pour la location du centre communautaire de Pierreville ;

QUE la liste de prix de location pour le centre communautaire est la suivante, à savoir :

| Salles | Résidents | Non-Résidents | Résidents avec équipements | Non-résidents avec équipements |
|---|-------------|---------------|----------------------------|--------------------------------|
| Renaud-Baril | 125 \$ | 150 \$ | N/A | N/A |
| Des Six | 100 \$ | 125 \$ | N/A | N/A |
| Gymnase | 300 \$ | 400 \$ | 350 \$ | 450 \$ |
| Gymnase + Des Six + Cuisine | 400 \$ | 500 \$ | 450 \$ | 550 \$ |
| OBNL ou Cours rémunérés (Salle des 6 ou Salle Renaud-Baril) | 125 \$ | N/A | N/A | N/A |
| Activités sportives ou culturelles | 20 \$/heure | N/A | N/A | N/A |

51. LE LIEN MAISON DE LA FAMILLE – Demande de contribution financière

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Lien Maison de la famille a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme offre un lieu de rencontre et de vie communautaire, des activités, des ateliers ainsi que des services pour toutes les familles ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a fourni à la Municipalité les états financiers au 31 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme devra fournir à la Municipalité une liste des activités prévues en 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-490

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder un montant de 1 500 \$, en guise d'aide financière à l'organisme Le Lien Maison de la famille.

QUE cette dépense sera payée à même le budget 2020.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison de la famille » 02 701 95 990

**52. OFFICE DU TOURISME DE NICOLET-YAMASKA –
Renouvellement d'adhésion**

CONSIDÉRANT QUE l'Office du tourisme de Nicolet-Yamaska a déposé son plan de partenariat pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant possible de prendre une adhésion triennale ;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion permet à la municipalité d'obtenir une visibilité par le biais de l'Office, et ainsi améliorer le tourisme dans la région ;

2019-12-491
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de devenir membre de l'Office du tourisme de Nicolet-Yamaska pour une période de 3 ans, soit pour 2020-2021-2022, pour une somme de ± 750 \$ (taxes en sus) ;

QUE l'Office facturera la Municipalité à raison de ± 250 \$ par année.

QUE cette dépense sera payée à même le budget 2020.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – divers organismes » 02 701 90 990

**53. JOURNÉES DE LA CULTURE 2020 – Appui au Programme
culture arts actuels**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Art session Montréal, représenté par monsieur Peter Gnass, demande un appui de la municipalité dans le cadre du Programme Culture arts actuels ;

2019-12-492
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'appuyer l'organisme Art session Montréal, représenté par monsieur Peter Gnass, pour l'année 2020 dans leur Programme Culture arts actuels pour les projets suivants :

Construction d'une sculpture permanente
Conférencier sur l'art actuel
Présentation d'œuvres en art numérique
Performance devant publics
Expositions

QUE ces activités auront lieu sur le territoire de la Municipalité de Pierreville et dans la communauté d'Odanak.

54. COMITÉ DES LOISIRS – Autorisation d’achat de matériels

CONSIDÉRANT QUE l’agente aux loisirs et à la vie communautaire a fait des demandes au conseil de la municipalité pour effectuer divers achats ;

CONSIDÉRANT QUE ces achats consistent à un micro-casque, un tableau d’effacement à sec avec crayons, un parachute, un ballon géant et des pompe, des jeux de kermesse géant, c’est-à-dire poches, quilles, anneaux, cônes, etc., ainsi que des jeux gonflables de qualité professionnelle ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-12-493

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver les demandes faites pour le comité des Loisirs, pour un montant maximal de ± 2 350 \$ (taxes en sus) pour les achats précédemment énumérés.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité des loisirs » 02 701 92 990

55. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n’ayant été ajouté, nous poursuivons l’assemblée

56. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **ENVIRONOR CANADA INC.** — Rapport de suivi, visite du 26 novembre 2019 ;
2. **MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** – Lettre concernant le suivi du plomb dans l’eau potable ;
3. **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L’HABITATION** – Lettre concernant la conclusion d’un Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes ;
4. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois de novembre 2019 – Rapports mensuels du compostage du mois d’octobre 2019 – Rapports mensuels du traitement des déchets des mois de mars, août et octobre 2019 — Procès-verbal de la séance du 22 octobre 2019 ;

57. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

58. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 21 h 05 et se termine à 21 h 34.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

Glissement de terrain
Surplus
Déneigement
Stationnement Métro

*Muret du cimetière
Mesures d'urgence*

59. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-12-494

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit
levée à 21 h 34.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière